

SFSO ET CDF : POURQUOI CETTE ASSOCIATION ? COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le SFSO est membre associé des CDF, syndicat le plus important de la profession.

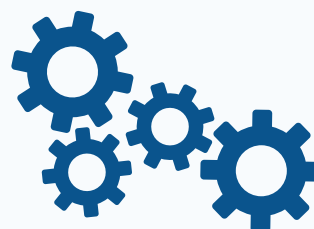


Pourquoi cette alliance ?



Être l'interlocuteur privilégié pour toutes questions relatives à l'ODF avec les instances gouvernementales, la CNAM, les Ministères, les parlementaires et assurer une représentativité.

Pôle 4 : le Pôle des Spécialistes



Les CDF sont organisés en pôles -> création du Pôle 4 regroupant exclusivement les spécialistes en ODF et en chirurgie orale (filrière odontologique)*

La force du nombre (calcul)



2 délégués permanents



+ 1 délégué par tranche de 50 adhérents



+ délégués nommés par leur département

Plus nous sommes nombreux -> plus le SFSO obtient de délégués.

Pour 2026, le SFSO dispose de **12 places de délégués** : **n'hésitez pas à vous engager au sein de ce pôle technique**. Au-delà de cette représentativité, le SFSO peut faire bénéficier ses adhérents des services proposés par les CDF ainsi que des formations.

L'urgence calendaire



Date limite

Le nombre d'adhérents au SFSO au 15 avril de chaque année définit le nombre de délégués au sein du Pôle 4. Il est donc très important de régler votre cotisation lors du premier trimestre de l'année afin d'optimiser le nombre de délégués

**il n'existe pas à ce jour de syndicat de Médecine Bucco-dentaire*

Adhérer au SFSO c'est permettre d'œuvrer :



Pour la défense de notre exercice et la lutte contre les pratiques illégales et commerciales



Pour la défense des honoraires en orthodontie



Pour une Orthodontie faite en priorité par les spécialistes mais avec un meilleur accès à la qualification



Pour une représentation professionnelle dans les différentes instances



Pour une défense juridique professionnelle au service de ses adhérents



Pour une information sur l'actualité professionnelle



Pour une entraide entre confrères



Pour remettre le patient au centre des préoccupations pour des traitements de qualité

L'agenda



Chaque année :

2 **Conseils d'Administration Confédéraux (CAC)** ont lieu sur 2 journées et demi, au cours desquelles les pôles travaillent à établir des motions ou des directives, soumises ensuite au vote du CAC.

Ces réunions de travail permettent de **proposer des axes d'amélioration ou de modifications de notre exercice** que nous souhaitons voir soutenus par le bureau confédéral des CDF..



Janvier 2027 :

Nous préparons une **journée des Ateliers**, réservée aux spécialistes en ODF, à Paris. Cette journée sera suivie d'un événement convivial en fin de journée.



SYNDICAT FRANÇAIS
DES SPÉCIALISTES
EN ORTHODONTIE